

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MAI 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du Vendredi 13 Mai 2022, s'est réuni le Jeudi 19 Mai 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etai^{ent} présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET (départ à 19h00)
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h30)
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHÉC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEt - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOsIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Anne TESSIER-PETARD
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT à partir de 19h
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
PLOEREN : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO Katy a donné pouvoir à CHATILLON-LEGALL

Affiché le 20/05/2022

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

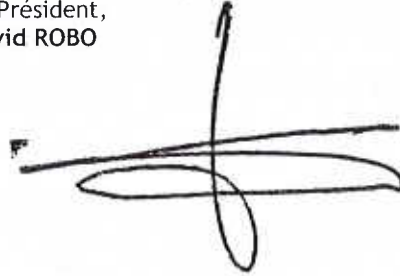
ID : 056-200067932-20220519-220519_DEL06-DE

THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
VANNES : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique Jean
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

MEUCON : Pierrick MESSEGER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with a horizontal line crossing it in the middle.

-06-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

MARCHES PUBLICS

**PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES
DOMMAGES AUX BIENS
DES BATIMENTS DE L'EAU**

MARCHE N° 2022.042

ATTRIBUTION

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 23 avril 2021, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

A l'issue de cette consultation, aucune offre n'a été réceptionnée dans les délais impartis et le marché a été déclaré infructueux.

Conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique, il est possible, suite à une procédure infructueuse, de lancer un marché sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Dans ce cadre, la société GROUPAMA LOIRE BRETAGNE a été sollicitée et a remis une offre.

Au regard de l'analyse de cette offre, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation du marché initial, la société GROUPAMA LOIRE BRETAGNE présente une offre conforme aux attentes de la collectivité.

Le montant de l'offre s'élève à 140 790 € TTC/an (franchise de 50 000 € TTC).

Le marché prend effet à la date de notification jusqu'au 31 décembre 2025.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ